

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2017, régulièrement convoqué le mercredi 15 mars 2017

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, François SOLLE, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Louis PASSEL, Marie-Valérie MUSY, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Pascal FORESTIER

Absence(s) excusée(s) : Bernadette FOREST, Ludovic DONNAINT

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2016**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1. Prend connaissance du **compte administratif du budget général de l'exercice 2016**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
- Recettes de fonctionnement de l'exercice 329708.03 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 276892.61 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2016 :

329 708,03 € - 276 892, 61.€ **excédent de 52 815.42 €**

- Report de l'exercice 2016, en section de fonctionnement 52 815.42 €
- Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2015 (excédent) 113 927,40 €

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2016 166 742,82 €

166 742.82 € d'excédent à affecter au budget primitif 2016

Recettes d'investissement de l'exercice 163 454,99 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 121 385,98€

Section d'investissement résultats de l'exercice 2016

163 454.99 € - 121 385.98 € = **excédent de 42 069.01 €**

Section d'investissement, résultat de l'exercice 2016 , excédent 42 069.01 €

Report de l'exercice 2015, en section d'investissement, déficit 42 746.07 €

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2016, déficitaire de 677.06 € €

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2016

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 est de :

166 742.82 € - 677 .06 € = **166 065.76 €**

Les restes à réaliser à reporter en 2016, ils s'élèvent à :

- 33 000 € de dépenses d'investissement
- 0 € de recettes d'investissement

Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2016**, du budget général, par 9 voix pour (sur 9 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION COMPTE D'ADMINISTRATIF 2016 BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget logements locatifs de l'exercice 2016**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 2. Prend connaissance du **compte administratif du budget logements locatifs de l'exercice 2016**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :

- Recettes de fonctionnement de l'exercice	16 713.30 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 263.59 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2016 :

16 713.30 – 5 263.21 = **excédent de 11 450.09 €**

- | | |
|---|-------------|
| - Report de l'exercice 2016, en section de fonctionnement | 11 450.09 € |
| - Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2015 (excédent) | 14 588.25 € |

<u>Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 20156</u>	<u>26 038.34 €</u>
---	---------------------------

26 038.34 € d'excédent à affecter au budget primitif 2017

Recettes d'investissement de l'exercice	6 406.23 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	6 599.59 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2016

6406,23 € – 6599.59 € = **déficit de 193.36 €**

Section d'investissement, résultat de l'exercice 2016, déficit	193.36 €
Report de l'exercice 2015, en section d'investissement, déficit	6 406.23 €

Soit un résultat d'investissement de clôture de 201, déficitaire de **6 599.59 €**

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2017

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 est de :

26 038.34 € - 6 599.59 € = 19 438.75 €

Les restes à réaliser à reporter en 2017, ils s'élèvent à :

- 0 € de dépenses d'investissement
- 0 € de recettes d'investissement

3. Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2016**, du budget logements locatifs, par 9 voix pour (sur 9 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget zone artisanale de l'exercice 2016**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- 4. Prend connaissance du **compte administratif du budget zone artisanale de l'exercice 2016**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
 - Recettes de fonctionnement de l'exercice 0 €
 - Dépenses de fonctionnement de l'exercice 0 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2015:

0 €

- Report de l'exercice 2015, en section de fonctionnement 48 255,90 €
- Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2015 (excédent) 0 €

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2015 48 255,90 €

48 255,90 € d'excédent à affecter au budget primitif 2017

Recettes d'investissement de l'exercice 92 340,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 6 500,00 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2016

85 €

Section d'investissement, résultat de l'exercice 2016 , 0,00 €
Report de l'exercice 2016, en section d'investissement, déficit 85 840,35 €

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2016, déficitaire de **85 840,35 €**

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2016

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 est de :

48 255,90 – 85 840,35 € = - 37 584,45 €

5. Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2015**, du budget logements locatifs, par 9 voix pour (sur 9 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 4) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 7) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 8) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 9) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION RESULTATS BUDGET GENERAL 2016

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 166 742.82 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +52 815.42 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) + 113 927.40€

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

166 742.82 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

- 677.06 €

R 001 (excédent de financement)

0.0 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement

- 33 000.00 €

Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	33 677.06 €
AFFECTATION = C = G + H	166 742.82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	33 677.06 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	133 065.76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- 677.06 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DU BUDGET LOGEMENTS 2016

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 26 038.34 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 11 450.09 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) + 14 588.25€

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

26 038.34 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

- 6 599.59 €

R 001 (excédent de financement)

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement

0,00 €

Excédent de financement (1)

0.00 €

Besoin de financement F = D + E

6 599.59 €

AFFECTATION = C = G + H

26 038.34 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

6 599.59 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 19 438.75 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4) - 6 599.59 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DES TAUX 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu les bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016(communiquées par les services de la Trésorerie Générale),

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit à l'unanimité

- TAXE D'HABITATION : 7,46 %
- TAXE FONCIER BATI : 10,53 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 31,75 %.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET GENERAL 2017

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2017, lequel s'élève à

- 434 145 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

- 011 charges à caractère général : 85 700 €
- 012 charges de personnel 237 450 €
- 014 atténuation de produits 32 915€
- 65 autres charges de gestion courantes 65 080 €
- 66 charges financières 2 100 €
- 67 charges exceptionnelles 5 000 €
- 022 dépenses imprévues 5 870 €
- 023 virement à la section d'investissement 47 159 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

- 013 atténuation de charges 5 000 €
- 70 produits de service 85 000 €
- 73 impôts et taxes 160 409 €

• 74 dotations et participations	93 300 €
• 75 autres produits de gestion courante	4 500 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	133 065 €
- 132 878 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement	
➤ <u>Dépenses d'investissement</u>	
• Restes à réaliser	33 000 €
• Opérations équipement	84 100 €
• Remboursement emprunts	15 100 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2016	678 €
➤ <u>Recettes d'investissement</u>	
• Report restes à réaliser	0 €
• Chapitre 13 Subventions	33 742 €
• Chapitre 16 Emprunt	0 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	51 977 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	47 159 €

2) décide , après vote à mains levées, d'approuver à l'unanimité budget primitif 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET LOGEMENTS 2017

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif LOGEMENTS 2017, lequel s'élève à
- 34 748 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	8 239 €
• 012 charges de personnel	6 000 €
• 014 atténuation de produits	0 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0 €
• 66 charges financières	2 500 €
• 67 charges exceptionnelles	2 403 €
• 022 dépenses imprévues	600 €
• 023 virement à la section d'investissement	15 006 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0 €
------------------------------	-----

• 70 produits de service	420 €
• 73 impôts et taxes	0 €
• 74 dotations et participations	0 €
• 75 autres produits de gestion courante	14 700 €
• 77 produits exceptionnels	200 €
• Excédent de fonctionnement reporté	19 438 €
- 21 706 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement	

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0 €
• Opérations équipement	7 300 €
• Remboursement emprunts	7 806 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2016	6 600 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	0 €
• Chapitre 13 Subventions	0 €
• Chapitre 16 Emprunt	0 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	6 700 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	15 006 €

2) décide , après vote à mains levées, d'approuver à l'unanimité budget primitif LOGEMENTS 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONE ARTISANALE 2017

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif ZONE ARTISANALE 2017, lequel s'élève à
- 114 276€ tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	6 500 €
• 012 charges de personnel	0 €
• 014 atténuation de produits	0 €
• 65 autres charges de gestion courantes	15 436 €
• 66 charges financières	0 €
• 67 charges exceptionnelles	0 €
• 022 dépenses imprévues	0 €
• 023 virement à la section d'investissement	0 €

• 042 Opérations d'ordre entre section	92 340 €
➤ <u>Recettes de fonctionnement chapitres</u>	
• 013 atténuation de charges	0 €
• 70 produits de service	59 520 €
• 73 impôts et taxes	0 €
• 74 dotations et participations	0 €
• 75 autres produits de gestion courante	0 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	48 256 €
• 042 Opérations d'ordre entre section	6 500 €
- 92 840 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement	
➤ <u>Dépenses d'investissement</u>	
• Restes à réaliser	0 €
• Opérations équipement	0 €
• Remboursement emprunts	0 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2015	85 840 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	6 500 €
➤ <u>Recettes d'investissement</u>	
• Report restes à réaliser	0 €
• Chapitre 13 Subventions	0 €
• Chapitre 16 Emprunt	0 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	0 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	0 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	92 340 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT MALLERAY 2017

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif « LOTISSEMENT MALLERAY » 2017, lequel s'élève à

- 556 000€ tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

 ➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	278 0000 €
• 012 charges de personnel	0 €
• 014 atténuation de produits	0 €

• 65 autres charges de gestion courantes	0 €
• 66 charges financières	0 €
• 67 charges exceptionnelles	0 €
• 022 dépenses imprévues	0 €
• 023 virement à la section d'investissement	0 €
• 042 Opérations d'ordre entre section	278 000 €
➤ <u>Recettes de fonctionnement chapitres</u>	
• 013 atténuation de charges	0 €
• 70 produits de service	278 000 €
• 73 impôts et taxes	0 €
• 74 dotations et participations	0 €
• 75 autres produits de gestion courante	0 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	0 €
• 042 Opérations d'ordre entre section	278 000€
- 382 000 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement	
➤ <u>Dépenses d'investissement</u>	
• Restes à réaliser	0 €
• 010 Opérations équipement	278 000 €
• 16 Remboursement emprunts	16 000 €
• 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016	0 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	0 €
➤ <u>Recettes d'investissement</u>	
• Report restes à réaliser	0 €
• Chapitre 13 Subventions	0 €
• Chapitre 16 Emprunt	104 000 €
• 010 Stocks	278 000 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	0 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	0 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNALE 2017

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 140 200 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	50 500 €
• 012 charges de personnel	80 000 €
• 014 atténuation de produits	9 750 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0 €
• 66 charges financières	440 €
• 67 charges exceptionnelles	0 €
• 022 dépenses imprévues	0 €
• 023 virement à la section d'investissement	9 260 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0 €
• 70 produits de service	0 €
• 73 impôts et taxes	0 €
• 74 dotations et participations	140 200 €
• 75 autres produits de gestion courante	0 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	0 €

- 76 860 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0 €
• Opérations équipement	67 000 €
• Remboursement emprunts	9 260 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2016	0 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	0 €
• Chapitre 13 Subventions	5 000 €
• Chapitre 16 Emprunt	62 600 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	0 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	9 260 €

2) décide , après vote à mains levées, d'approuver à l'unanimité budget primitif 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

REALISATION D'UN EMPRUNT 62 500 A, - POLE TECHNIQUE AUPRES DE LA CE LDA

Vu le budget Pôle technique intercommunal de la commune d'Essertines-en-Châtelneuf voté ce jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 62 500 euros sur une durée de 5 ans destinés à financer les investissements 2017 du pôle technique (tracteur et micro tracteur) et dont le remboursement s'effectuera en 20 échéances trimestrielles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,63 €.

La base de calcul est 30/360.

Les frais de dossiers sont de 125 euros.

Le remboursement anticipé du prêt est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent contrat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

CREDIT RELAIS ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT MALLERAY

Vu le budget « LOTISSEMENT DE MALLERAY » voté ce jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser à la caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un crédit relais de la somme de 104 000 euros sur 18 mois ((à compter de la date de point de départ de l'amortissement fixée à 6 mois après la date de signature du contrat de prêt), pour le financement des acquisitions foncières du projet de lotissement dans l'attente de la vente des parcelles loties. Le remboursement du capital se fera IN FINE et le paiement des échéances d'intérêts en périodicité trimestrielle.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe de 0.59 %, les frais de dossier sont de 125 euros. La base de calcul est exact/360.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPLEMENT DELIBERATION DENOMINATION DES CHEMINS

Monsieur le Maire que lors de la précédente réunion du 20 février 2017 n° 2017-016, il a été omis de dénommer deux chemins de la commune :

Le chemin qui relie le Bourg à Hérieux

Le chemin qui accède à la zone artisanale

Après échange, le Conseil Municipal valide :

- **Chemin d'Hérieux** : la voie communale n° 27 qui part d'Hérieux et qui se termine à Hérieux
- **Route de Châtelneuf** : l'impasse qui dessert la zone artisanale de Chanteperdrix (la numérotation sera à la suite de la SCIERIE

le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- Fixe le tour de garde de l'urne pour les élections présidentielles
- Après échange sur le programme voirie, fixe une commission voirie le mercredi 22 mars à 17h30
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 15 mai 2017 à 20h15.

Le Maire,
Henri MEUNIER